



## SEANCE DU 23 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 octobre, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERNHES Gilbert, Maire.

**Convocation** : 10/10/2024

**Etaient présents** : Mmes. CHANUSSOT. CORBIERE Mrs BERMOND. D'HOSTINGUE. LAFON. ROQUES. SOULE. VERNHES.

**Procuration** : 1

**Absents ayant donnés procuration** : M BRAHMI.

M Didier BERMOND a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit.

### **Validation appel d'offre pour la Côte Vieille**

Suite au rapport d'analyse des offres, l'entreprise Minage Travaux Publics et Spéciaux est retenue pour effectuer les travaux de la Côte Vieille.

Le courrier de rejet sera envoyé à l'entreprise GAUTHIER.

Voté à l'unanimité.

### **Choix de l'architecte pour la réhabilitation de l'ancienne école**

Suite au rapport d'analyse des offres avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet retenu est celui de Cabrol et Beauvois.

M le Maire s'est abstenu, le dossier lui paraissant vraiment pas clair.

Voté à 8 voix pour et 1 abstention.

### **Questions diverses**

Concernant les dégrilleurs, 2 entreprises ont été rencontrées, les 2 proposent les mêmes appareils. L'entreprise retenue est l'entreprise NOUAL qui a le meilleur prix pour les mêmes prestations.

*Fin de la réunion à 20 h 00*

Le secrétaire de séance

Le Maire

